

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU

09/06/2026

N° E26000037 /64

La vice-présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 09/06/2026

CODE : 1

Vu enregistrée le 03 juin 2026, la lettre par laquelle M. le maire de la commune de Cauterets demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Cauterets pour un projet de rénovation et extension du refuge d'Estom ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2025 donnant délégation de signature à Mme Sylvande Perdu, vice-présidente ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Robert Domec est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

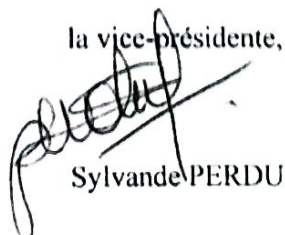
ARTICLE 2 : Mme Marie Thuillier est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le maire de la commune de Cauterets, à M. Robert Domec et à Mme Marie Thuillier.

Fait à Pau, le 09/06/2026

la vice-présidente,



Sylvande PERDU